

Réunion de rentrée Ecole St-Exupéry Chauray

Jeudi 13 septembre 2018



Sommaire :

- Présentation du personnel de l'école
- Effectifs et répartitions dans les classes
- Horaires de l'école
- Les absences
- Règlement intérieur de l'école
- Santé scolaire (PAI)
- Mesures de sécurité dans l'école
- L'assurance scolaire
- Elections des RPE au Conseil d'école
- Projets pédagogiques
- Informations diverses
- Présentation des partenaires de l'école
- AG APE

Présentation du personnel de l'école

- ▶ Christine MARSAULT : directrice (déchargée à plein temps)

L'équipe enseignante :

- ▶ Béatrice CAILBAULT : classe de CP
- ▶ Anne-Sophie ARRIVE : classe de CP (lundi, mardi et jeudi)
- ▶ Yann GENDRON : classe de CP
- ▶ Emeline HUET : classe de CP/CE1
- ▶ Jean-Pierre HOUITTE : classe de CE1
- ▶ Amélie GIRARD et Nathalie SANGUY : classe de CE1/CE2
- ▶ Arnaud BIRAUD : classe de CE2
- ▶ Sandrine HUORT : classe de CE2
- ▶ Olivier DECROIX : classe de CM1 (jeudi et vendredi)
- ▶ Karine LALANDE : classe de CM1
- ▶ Aurélie LEBRAULT : classe de CM1/CM2 (lundi, mardi et vendredi)
- ▶ Céline ADAM : classe de CM2
- ▶ Sophie MILLET : classe de CM2
- ▶ Rachel MAILLET : compléments de service (classe de CM1 : lundi et mardi), (classe de CM2 : jeudi) et (classe de CP : vendredi)
- ▶ Sofia RODRIGUES-LOPES : complément de service (classe de CM1/CM2 : jeudi)
- ▶ Aurélie TERRIEN : dispositif classe ULIS
- ▶ Marianne PAPIN : remplaçante rattachée administrativement à l'école élémentaire St Exupéry

Présentation du Réseau d'Aide Spécialisé pour les élèves en Difficulté (RASED)

- Karim AUCHATRAIRE : maître spécialisé à dominante pédagogique
- Nadine TAVEAU : psychologue scolaire

Présentation des AVS (assistantes de vie scolaire) de l'école

Djamila COLOMBO : classe de CP et CE2

Charlène DUGAST : classe de CP/CE1 et CE2

Nadine NAUDON : classe de CE2

Marlène THIBAL-MAZIAT : classe dispositif ULIS

Ingrid VIGNIER : classe de CP

Effectifs de l'école :

- CP : 82
- CE1 : 62
- CE2 : 73
- CM1 : 64
- CM2 : 79
- ULIS : 11
- Total : 370

Répartition dans les classes :

Cycle 2	Cycle 3
<ul style="list-style-type: none">➤ CP : 25➤ CP : 25➤ CP : 26➤ CP/CE1 : 26 (6+20)➤ CE1 : 28➤ CE1/CE2 : 28 (14+14)➤ CE2 : 29➤ CE2 : 29	<ul style="list-style-type: none">➤ CM1 : 28➤ CM1 : 28➤ CM1/CM2 : 29 (8 + 21)➤ CM2 : 29➤ CM2 : 29
<ul style="list-style-type: none">➤ ULIS : 11	

Rappel des horaires de l'école

- Accueil dans la grande cour de 8h50 à 9h00 pour les élèves des classes de CE1/CE2, CE2, CM1 et CM2 (sauf pour les élèves de Mme Adam qui accueille ses élèves dans la classe).
- Accueil dans les classes de 8h50 à 9h00 pour les élèves des classes de CP, CP/CE1, CE1 et ULIS.
 - ➡ Tous les élèves entrent par le portillon.
- Sortie pour les élèves ne déjeunant pas au restaurant scolaire à 12h00 et retour de 13h20 à 13h30.
- Sortie des élèves à 16h30.
 - ➡ Les élèves sortent par l'entrée du bâtiment où se trouve leur classe.

Chaque bâtiment a une sonnette pour les entrées ou les sorties en dehors de ces horaires.

Les absences

- ▶ En cas d'absence, il est indispensable de joindre l'école pour prévenir de l'absence de l'enfant, **le matin avant 9h00.**
- ▶ Soit par téléphone avec la possibilité de laisser un message sur le répondeur :
 - ➡ 05 49 08 06 80
- Soit par mail :
 - ➡ ce.0790516G@ac-poitiers.fr

Le répondeur est consulté le matin avant 9h et à 13h30.

Sortie de l'école pendant le temps scolaire

Un élève n'est autorisé à quitter la classe que sur demande de la famille. Elle utilise le carnet de liaison prévu notamment à cet effet.

La sortie peut être exceptionnelle ou régulière.

Règlement intérieur de l'école

Il est élaboré à partir du règlement départemental des écoles.
Il est revu en début de chaque année scolaire et peut être modifié par des avenants (ex : changement de rythme et d'horaires).

Il est présenté et voté lors du 1^{er} conseil d'école.

Il est porté ensuite à la connaissance (déposé sur le site de l'école) de tous les parents d'élèves pour être adopté.

<http://sites79.ac-poitiers.fr/chauray/>

ou édité pour les familles qui ne peuvent consulter le site.

Les mesures de sécurité dans l'école

➤ **La sécurité aux abords de l'école :**

Les parents respectent les règles de stationnement de la ville de Chauray.

Ils veillent à ne pas rester trop longtemps devant les portes d'accès aux horaires d'entrée et de sortie.

Des membres de l'équipe éducative (enseignant(e), personnel municipal) sont présents lors des entrées et sorties des élèves selon les horaires de la journée.

➤ **La sécurité à l'intérieur de l'école :**

Fermeture à clé de toutes les portes des différents bâtiments pendant les heures de classe (sonnette si besoin).

Entraînement des élèves et du personnel aux exercices d'urgence : incendie et PPMS.

Installation d'un système d'appel d'urgence dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité par la municipalité.

L'assurance scolaire

Le Bulletin Officiel de l'Education Nationale précise que :

L'assurance scolaire est obligatoire pour toutes les activités extrascolaires dites facultatives, c'est-à-dire les sorties qui incluent la pause déjeuner ou qui dépassent les horaires habituels de la classe, ou encore celles avec nuitées, organisées par l'école.

L'assurance scolaire doit réunir deux types de garanties :

- **une garantie responsabilité civile**, qui couvre les conséquences des dommages que l'enfant pourrait causer à autrui,
- **une garantie individuelle accident**, qui couvre les dommages corporels subis par l'enfant, qu'il y ait un responsable ou non.

La santé scolaire

Les traitements médicaux à l'école :

L'équipe enseignante et le personnel municipal ne sont pas autorisés à administrer de médicament ; les élèves ne doivent pas en apporter à l'école.

Dans le cas où la prise d'un médicament est indispensable ou doit être pris en urgence, la famille doit mettre en place avec le médecin scolaire un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Dans le cas d'une reconduction, il faudra demander à la directrice un formulaire et le faire compléter par son médecin traitant.

Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école ; il est doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école donne son avis sur les principales questions de vie **scolaire** (article L. 411-1 du code de l'éducation).

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Combien y a-t-il de parents élus dans les écoles ?

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

- 14 titulaires au maximum
- Le nombre de suppléants n'est pas fixé, il peut être inférieur à 14.

▶ **Qui est électeur ?**

Chacun des deux parents est électeur quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

- ▶ **Chaque électeur ne dispose que d'une voix**, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école.
- ▶ **En 2018**, les élections des représentants des parents d'élèves se tiendront :
- ▶ le vendredi 12 octobre

Modalités de dépôt des candidatures :

Les déclarations de candidatures peuvent être déposées dès ce soir à la fin de la réunion ou les jours suivants à l'école. Des feuilles à compléter sont à votre disposition.

Les projets pédagogiques de l'année 2018 - 2019

- Chaque enseignant(e), lors de sa réunion de rentrée, présente aux familles les projets particuliers pour sa classe.
- D'autre part, des projets concernant toutes les classes de l'école seront mis en œuvre pour répondre à deux des objectifs définis dans le projet d'école 2018/2021 :
 - *Privilégier les projets actions croisant plusieurs parcours éducatifs en particulier le parcours citoyen.*

Actions visant à commémorer l'Armistice de la guerre 14/18.

- *Développer les compétences psycho-sociales et assurer un climat scolaire serein dans la classe et dans l'école.*

Intervention de l'OCCE pour former les élèves, les personnel enseignant et celui intervenant sur le temps périscolaire, à la gestion des conflits par l'utilisation des messages clairs.

Informations diverses

La communication entre l'école et la famille :

- Un outil commun mis en place à la rentrée 2018 : le carnet de liaison,
- La réunion de rentrée,
- Les réunions de classe,
- Le rendez-vous parent(s)/professeur
- Le site de l'école pour les informations générales et la présentation d'actions pédagogiques (sorties, projets...)

Faire la distinction entre les différents temps : scolaire et périscolaire et le personnel responsable selon le temps concerné.

Chaque année un nombre important de vêtements restent à l'école sans être récupérés par leur propriétaire.

Merci de marquer le nom de l'enfant et apprenez lui à gérer ses affaires.

Présentation des partenaires de l'école

- Mairie de Chauray : Sylvie MUSELLEC, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires
- Service de restauration : Pierre PRINTEMPS, responsable du restaurant scolaire
- Service Enfance Jeunesse : Richard BONNENFANT et Dominique PROUTEAU
- Voir : ville-de-chauray.fr
page d'accueil sur le site de la ville / vivre à Chauray / jeunesse + scolarité

L'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire Saint Exupéry

- ▶ **APE Saint-Exupéry : toutes les informations sur le site Internet :**

<http://ape-chauray.over-blog.com>